

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2025

Le six mai deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Ghislaine PEYLIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/04/2025

Présents : Laurent BANVILLET, Marc BOIZARD, Nadège BRIAND, Arnaud BUHOT, Guillaume CHASSAGNON, Véronique COATTRENEC, François GUILLIER, Anne-Marie LACHAISE, Odile MALL, Myriam MARRANT, Ghislaine PEYLIN, Jérôme POTIER, Bruno ROUDET, Karine SIAUVE, DALLES Catherine (arrivée lors de la discussion de la délibération N°2025_50).

Excusées : Hélène RICHARD-MARTIN (pouvoir Odile MALL) , Béatrice VELU (pouvoir François GUILLIER)

Absents : Thibaud BARNIER, Vincent BATIER, Hubert BERENGER

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 16
17 à partir de la délibération N°2025_50

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame la Maire propose Monsieur Marc BOIZARD , adopté à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la séance du 01/04/2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame la Maire revient sur une rixe qui s'est passée sur la commune le 02/05 dernier, et qui a entraîné l'hospitalisation de deux personnes, une enquête de la gendarmerie est en cours.

1/ Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du conseil municipal

Le Conseil Municipal a délégué au maire, un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, la Maire doit en rendre compte à chaque réunion du conseil municipal.

N° Décision	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT
2025_33	Contrat pour la réalisation d'un cycle escalade école élémentaire pour six séances	Maison de la Montagne de Chartreuse St Pierre d'Entremont	D- 700.00 €
2025_41	Vente concession N°47. Carré 5 cimetière du Bourg Durée 50 ans		R- 650 €
2025_43	Contrat de location d'un logement communal- T2 15 Route de Voiron	Mme Natalia HRYS	R- 480.00 € /mois Hors charges

	A compter du 21/04/2025 et pour une durée de 6 ans		
2025_44	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle Los Kassos Le 23/05/2025	Association Barbarin et Fourchu 38000 GRENOBLE	D- 2 363.20 € TTC
2025_45	Vente concession N°48 Carré 5 cimetière du Bourg Durée 50 ans		R- 650 €

2/ Délibération 2025 46 : Mise à jour du tableau des emplois

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine après saisine du CST, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Madame la Maire propose à l'assemblée, la création des emplois suivants :

- deux emplois sur le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- deux emplois sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet, sur une durée hebdomadaire de 28h
- un emploi sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- un emploi sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet sur une durée hebdomadaire de 28h25 mn annualisé
- deux emplois sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet sur une durée hebdomadaire de 27h23 mn annualisé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 01/07/2025 et précise que les crédits sont inscrits au budget 2025.

3/ Délibération N°2025 47: Création d'un emploi permanent à temps non complet

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame la Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour assister les enseignants à l'école maternelle dans l'accueil, la préparation et l'animation d'activités pédagogiques et pour assurer l'entretien des locaux et du matériel destinés aux enfants. L'Atsem intervient également sur les temps périscolaires pour encadrer, surveiller les enfants pendant les temps de garderie et de restauration scolaire et animer ces temps périscolaires.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au conseil municipal de créer, à compter du 01/09/2025, un emploi permanent d'ATSEM relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'ATSEM principal 2ème classe à temps non complet dont le temps de travail hebdomadaire annualisé est de 33h12mn. Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

- De créer un emploi permanent sur le grade d'ATSEM principal de 2ème classe, relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'ATSEM à temps non complet pour un temps de travail hebdomadaire annualisé de 33h12mn , à compter du 01/09/2025.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2025.

4/ Délibération N°2025 48: Création de deux emplois non permanents pour le camping municipal

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu l'article L332-23 2° du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris,

Madame la Maire expose qu'il est nécessaire de créer deux emplois non permanents pour le camping municipal « la Grande Forêt »

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet relevant de la catégorie C, dont la durée hebdomadaire est de 22h

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet relevant de la catégorie C, dont la durée hebdomadaire est de 30h

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 , indice majoré 366 ,le supplément familial de traitement, si les conditions sont requises pour le versement, les congés payés, et les primes décidées par délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, De créer deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'accueil au camping municipal et d'entretien du site du camping à temps non complet à raison d'un temps de travail hebdomadaire de 22h pour l'un et d'un temps de travail hebdomadaire de 30h pour le second.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2025.

5/ Délibération N°2025 49 : Renouvellement de l'intégralité des administrateurs élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal géré par un conseil d'administration.

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du CCAS. Présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum, en plus du Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2122-4 à L.2122-7,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-7, R.123-8 et R123-9,

Vu la délibération du conseil municipal N°24/2020 du 09/06/2020 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à huit ainsi que leur désignation,

Vu le courrier reçu le 26/03/2025 par lequel Madame Marie-Christine MOSCA fait part de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale,

Considérant que Madame Marie-Christine MOSCA avait été désignée pour siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale comme membre élu,

Considérant qu'un siège laissé vacant par un conseiller municipal, pour quelque cause que ce soit, est pourvu dans l'ordre de la liste à laquelle appartient l'intéressé,

Lorsque ces dispositions ne peuvent s'appliquer, le siège laissé vacant est pourvu par un candidat de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,

Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans un délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus ,

Le Conseil Municipal décide

- De renouveler l'intégralité des administrateurs élus,
- De procéder à l'élection de ces 4 administrateurs .

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Sont élus membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Etienne de Crossey , par 16 suffrages :

- Madame Anne-Marie LACHAISE
- Madame Catherine DALLES
- Madame Véronique COATTRENEC
- Madame Hélène RICHARD-MARTIN.

6/ Délibération N°2025 50 : Attribution du marché de travaux pour la démolition de la salle des fêtes et de la construction de la salle multi activités

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique,

Madame la Maire rappelle qu'une consultation a été lancée en vue de la démolition de la salle des fêtes et de la construction d'une salle multi-activités.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 9 avril 2025.

Après analyse des offres selon les critères définis dans le règlement de la consultation, Il est proposé à l'assemblée délibérante de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°1 : Démolition

Entreprise : CONVERSO TP, sise : Vif (38450),

Pour un montant de 26 457,00 € HT, soit 31 748,40 € TTC.

Prestation Supplémentaire Eventuelle : 3 536,00 € HT, soit 4 243,20 € TTC.

Lot n°2 : Terrassements - Réseaux

Entreprise : EGBF SARL, sise : Saint Laurent du Pont (38380),

Pour un montant de 176 158,50 € HT, soit 211 390.20 € TTC.

Lot n°3 : Gros-Œuvre

Entreprise : ROLAND TOMAÏ, sise : Vourey (38210),

Pour un montant de 769 065,94 € HT, soit 922 879,13 € TTC.

Lot n°4 : Charpente – Couverture - Bardage
Entreprise : SOCIÉTÉ DAUPHINOISE DE CHARPENTE ET COUVERTURE, sise : Varcès (38760),
Pour un montant de 375 000,00 € HT, soit 450 000,00 € TTC.

Lot n°5 : Étanchéité
Entreprise ÉTANCHÉITÉ DAUPHINOISE, sise : Chapareillan (38530),
Pour un montant de 49 000,00 € HT, soit 58 800,00 € TTC.

Lot n°6 : Menuiseries extérieures aluminium - BSO
Entreprise : BORELLO ISOCLAIR, sise : Saint Clair de la Tour (38110),
Pour un montant de 146 743,20 € HT, soit 176 091,84 € TTC.

Lot n°7 : Menuiseries intérieures - Mobiliers
Entreprise : RIBEAUD MENUISERIE, sise : Charavines (38850),
Pour un montant de 179 121,80 € HT, soit 214 946,16 € TTC.

Lot n°8 : Cloisons – Doublages – Faux-Plafonds
Entreprise : LAYE PLATRERIE, sise : Domène (38420),
Pour un montant de 132 151,28 € HT, soit 158 581,54 € TTC.

Lot n°9 : Chapes – Carrelages - Faïences
Entreprise CRÉATIONS CÉRAMIQUES POSE S.A.S, sise : Grenoble (38100),
Pour un montant de 98 550,00 € HT, soit 118 260,00 € TTC.

Lot n°10 : Sols souples
Entreprise : PARQUETSOL SARL, sise : Chaponost (69630),
Pour un montant de 81 506,64 € HT, soit 97 807,97 € TTC.

Lot n°11 : Peintures Intérieures
Entreprise : FPR – FORMÉ POUR RENOVER, sise : Diémoz (38790),
Pour un montant de 44 205,01 € HT, soit 53 046,01 € TTC.

Lot n°12 : Serrurerie
Entreprise : EVOLUTEAM SARL, sise : Saint Martin Le Vinoux (38950),
Pour un montant de 49 969,39 € HT, soit 59 963,27 € TTC.

Lot n°13 : Monte-personnes
Entreprise : ERMHES, sise : Vitré (35504),
Pour un montant de 18 691,23 € HT, soit 19 719,25 € TTC (TVA 5,5 %).

Lot n°14 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire
Entreprise : CISEPZ, sise : Grenoble (38100),
Pour un montant de 396 646,79 € HT, soit 475 976,15 € TTC.

Lot n°15 : Forages -SGV
Entreprise : FORALPES, sise : Villard Bonnot (38190),
Tranche ferme pour un montant de 88 145,00 € HT soit 105 774,00 € TTC.
Tranche conditionnelle n°1 pour un montant 12 611,00 € HT, soit 15 133,20 € TTC
Tranche conditionnelle n°2 pour un montant 12 611,00 € HT, soit 15 133,20 € TTC

Lot n°16 : Électricité – CFO/CFA – SSI - Photovoltaïques
Entreprise : SP2E, sise : Eybens (38320),
Pour un montant de 307 678,98 € HT, soit 369 214,78 € TTC.

Lot n°17 : Aménagements extérieurs
Entreprise : TERIDEAL TARVEL, sise : Genas (69740),
Pour un montant de 413 409,11 € HT, soit 496 090,94 € TTC.

Lot n°18 : Chambre froide

Entreprise : HIE ÉQUIPEMENT, sise : Moirans (38430),
Pour un montant de 13 127,21 € HT, soit 15 752,65 € TTC.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Décide de valider l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 09/04/2025 et d'attribuer le marché de travaux pour la démolition de la salle des fêtes et la construction de la salle multi activités comme proposé ci-dessus pour les 18 lots.
- Autorise Madame la Maire à signer les pièces du marché public pour la démolition de la salle des fêtes et la construction d'une salle multi-activités avec les entreprises retenues ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

7/ Délibération N°2025 51 : Demande du versement du fonds de concours auprès de la CAPV pour des travaux à l'école élémentaire

Madame la Maire fait état du projet pour l'école élémentaire consistant à la fourniture et la pose de volets roulants.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette opération est estimé sur devis à 8 066,66 € H.T, soit 9 680 € TTC.

Madame la Maire propose de solliciter le solde du fonds de concours des communes de moins de 3 500 habitants, à la CAPV, sur cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité des membres présents, le Fonds de Concours aux communes de moins de 3500 habitants 2022/2026 auprès de la CAPV, à hauteur de 3 266 € correspondant au solde de l'enveloppe du Fonds de concours allouée à la commune pour 2022/2026.

Le projet devrait être réalisé entre le 2^{ème} trimestre 2025 et le 3^{ème} trimestre 2025.

L'imputation au niveau de la section d'investissement sera la suivante : 2131.

Le formulaire de demande de subvention sera adressé à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais dès que cette délibération aura été télétransmise à la Préfecture de l'Isère.

8/ Délibération 2025 52: Autorisation de signature d'une convention avec la ville de Voiron sur la répartition des charges des écoles publiques en 2024-2025

Madame la Maire informe l'assemblée délibérante, qu'un enfant domicilié à Saint Etienne de Crossey, est scolarisé depuis la rentrée de septembre 2024, en Ulis dans une école de Voiron, en classe de CE1. Elle sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer une convention avec la commune de Voiron afin de régler le montant de la contribution financière, qui s'élève à 400 € par élève et par année scolaire pour toutes les communes ayant des enfants scolarisés en Ulis à Voiron.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Madame la Maire, à l'unanimité des membres présents,

à signer la convention sur la répartition des charges publiques avec la commune de Voiron, pour l'année scolaire 2024-2025 et à régler la participation de 400 € à la ville de Voiron pour cet enfant.

Point sur les commissions :

Bruno ROUDET, 1^{er} adjoint :

-Toujours des conflits de voisinage (problème de haie, de clôture...) , des agressions verbales et problèmes de bruits suite location de la salle de la poste, pour le voisinage. La vidéoprotection est demandée par certains habitants.

-Une voiture volée Route de la Balme

-Des déjections canines et même humaines sur différents sites, un article a été fait pour les bulletin des Echos, afin de demander aux propriétaires d'animaux de se munir d'un sac pur ramasser les déjections et faire preuve de civisme.

-Fibre optique : le bâtiment de la mairie est désormais fibré, et l'objectif est désormais de fibrer les écoles, mais les deux écoles ne sont pas éligibles à ce jour. Un courrier sera adressé au Conseil Départemental pour demander l'éligibilité de ces bâtiments publics, ensuite ce sera le gymnase et le service technique.

-Cérémonie du 08/05

-Nouvelle application pour informer et alerter les habitants : Panneau Pocket qui remplace Politeia. Application téléchargeable sur son téléphone ou ordinateur.

Commission urbanisme :

Myriam MARRANT, adjointe à l'urbanisme fait un point sur cette commission.

- 16 nouvelles DP déposées (panneaux photovoltaïques, construction de piscine, façades)
- Pas de nouveau permis de construire
- 2 recours, un sur une DP, qui devrait être annulé et un sur le PC déposé par Kapitan.
- Adressage, travail bien avancé. Une délibération sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal pour nommer des rues.
- Un courrier très agressif a été reçu par le service urbanisme au sujet d'un bornage.
- Merlon : Tous les propriétaires ont été contactés, pour permettre le lancement d'une étude géotechnique. Subvention possible pour la réalisation de cette étude.

Prochaine réunion de la commission urbanisme le 27/05/2025

Commission Travaux :

Marc BOIZARD, adjoint aux travaux fait un point sur cette commission.

- Rue des Tilleuls travaux terminés
- Arrêt bus des Reynauds : devis signé pour l'éclairage de cet abri bus
- Eglise du Bourg, la couverture de la Nef est réalisée à 100%, la grue va être démontée le 20/05 prochain.
Les travaux devraient être terminés fin mai, sauf intempéries.
- Recensement des chemins ruraux : le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice sont sur le site de la commune et à disposition du public à l'accueil de la mairie.
- Du travail reste à faire et des améliorations devront être apportées, notamment des régularisations administratives, une nouvelle enquête publique sera nécessaire.
- Courts de tennis : entretien effectué par l'entreprise Laquet
- La société Technigazon est intervenue sur les deux terrains de football
- Bâtiment périscolaire : démolition d'une cloison entre deux pièces afin d'agrandir et de proposer un espace plus grand pour le périscolaire et pour l'AEJ
- Local poterie : déménagement à St Aupre effectué

Prochaine réunion de la commission travaux le 27/05/2025

Commission enfance jeunesse :

Odile MALL, adjointe enfance jeunesse fait un point sur cette commission.

- 26/05/2025 : réunion avec le CAUE et les deux entreprises qui ont déposé un dossier pour l'étude de l'aménagement du pôle enfance.
- Crèche : 3 communes du bassin de vie doivent se rencontrer pour la répartition de la subvention 2025 versée à la crèche

- AEJ : Projet EVS (espace de vie sociale) est validé par la CAF, une rencontre aura lieu le 04/06 prochain entre la commune et l'AEJ.
 - Ecole élémentaire : une classe de mer et une classe péniche ont été organisées
 - 13/05/2025 : Manifestation « Faites du Vélo » avec la participation des enfants de l'école élémentaire
 - Remise calculatrice et clés USB le 23/06/2025 aux enfants de CM2
 - 2 animations de tennis sont proposées aux enfants pendant la pause méridienne, les 15/05 et 22/05/2025.
 - Festival de la soupe : pour cette dernière édition de l'équipe municipale, il est envisagé un concours de dessin, qui seront ensuite exposés au restaurant scolaire.
 -
- Prochaine réunion de la commission enfance jeunesse le 16/06/2025

Commission Vie du Village- actions culturelles-communication :

Catherine DALLES, adjointe à la vie du village, actions culturelles et communication fait un point sur cette commission.

- Troc aux plantes le 06/04/2025 bien passé
- Chasse aux œufs organisée le 19/04/2025 a attiré beaucoup de monde
- Demande de subvention doit être envoyée à la CAPV pour les animations de fin d'année dans le village
- Animation à préparer pour le mois de la nuit, qui sera une animation payante pour la commune.
- Le 23/05/2024 spectacle saison culturelle « Los Kassos » à St Aupre,

Prochaine réunion de la commission vie du village-actions culturelles-communication le 07/05/2025

Commission association-économie-environnement :

Karine SIAUVE, conseillère municipale déléguée fait un point sur cette commission.

- 15/05/2025 : nouvelle session de formation à l'utilisation de l'alarme incendie au gymnase pour les associations utilisatrices du site
- AG de Crossey Commerces le 25/04/2025, très content des actions menées. Plusieurs idées de manifestations :
Beaujolais nouveau, Tombola de la St Valentin, Octobre Rose.
- Sou des Ecoles : préparation des Foulées de Crossey, des difficultés car traversée de parcelles privées.
- Association Le Point Compté, plus que 4 adhérents, l'association sera dissoute au mois de juillet prochain
- Rencontre inter associations le 17/04/2025, afin de préparer le forum des associations, qui aura lieu le 05/09/2025. La MPT et le CCDUC proposeront des animations, un goûter sera proposé par la mairie.

Proposition d'un spectacle et d'un pique-nique à l'issue du forum

- Formation pour l'utilisation du four à pain
- Demande des associations pour l'intervention du policier municipal sur deux grosses manifestations pour régler le stationnement
- Camping municipal : recrutement effectué pour cette saison
- Tour du Pays Voironnais les 03/05 et 04/05/2025, problème de rencontre entre le peloton et les voitures.

Prochaine réunion de la commission le 27/05/2025

Informations CAPV :

-Le projet du Programme Local de l'Habitat 2026-2031 a été voté en conseil communautaire du Pays Voironnais le 29 avril 2025. Les conseils municipaux des communes membres de la CAPV devront donner leur avis sur ce projet dans les deux mois à compter de la transmission de l'arrêté. Ce projet sera ainsi présenté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

-Commission économique : subvention de 500 € renouvelée pour les Foulées de Crossey.

Prochain conseil communautaire le 27/05/2025.

Parc Naturel Régional de la Chartreuse : les 30 ans du Parc Naturel Régional de la Chartreuse le 14/06/2025 (expositions, animations...) de 10h à 22h.

Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2026 , le 12/05/2025 à 18h en mairie, tirage au sort public à partir des listes électorales.

Réunion de travail le 03/06/2025.

Prochaine réunion du conseil municipal le 17/06/2025

Madame la Maire communique également sur la tenue d'une réunion publique, demandée à l'opérateur SFR et à la société ITAS, suite au projet d'implantation d'une antenne 5G sur la commune, nous attendons la confirmation de la date 04/06/2025 ou 11/06/2025, en salle du conseil municipal.

Clôture de la séance à 22h15

Ghislaine PEYLIN
Maire

Marc BOIZARD
Secrétaire de séance